|  |  |
| --- | --- |
| ED-MSTIC  ​​Aile Cassini – C402  6-8- avenue Blaise Pascal  77454 Marne la Vallée  Tél 01 64 15 38 49  ed.mstic@univ-paris-est.fr | C:\Users\sylvie.cach\Dropbox\Chargements appareil photo\2020-07-30 15.23.34.jpg |

**Comité de suivi individuel de thèse**

Selon l’arrêté du 26 août 2022 modifiant l’arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat, un comité de suivi individuel doit être mis en place.

Le comité de suivi individuel du doctorant ou de la doctorante veille au bon déroulement du cursus en s’appuyant sur la charte du doctorat et la convention de formation.

Il évalue, dans un entretien avec le doctorant ou la doctorante, les conditions de sa formation et les avancées de sa recherche.

Il formule des recommandations et transmet un rapport de l’entretien à la direction de l’école doctorale, au doctorant ou à la doctorante et à la direction de thèse.

Il veille à prévenir toute forme de conflit, de discrimination ou de harcèlement.

Les membres de ce comité ne participent pas à la direction du travail du doctorant ou de la doctorante.

Les membres de ce comité pourront participer au jury en tant qu’examinateurs ou invités mais ne pourront pas être rapporteurs.

**Important**: le doctorant ou la doctorante déposera sur son compte Adum le présent formulaire CSI signé des membres du CSI, de la direction de thèse et de la direction de laboratoire au moment de chaque réinscription. L’Éd et le chef d’établissement confirmeront directement sur Adum leur avis.

|  |  |
| --- | --- |
| Nom et prénom du doctorant ou de la doctorante | - |
| Date de 1ère inscription en thèse | - |
| Titre de la thèse | - |
| Année de thèse en cours | - |
| Ecole Doctorale :  Unité de Recherche :  Direction de thèse :  Co-direction de thèse :  Encadrement :  Financement de thèse : | **École Doctorale MSTIC, n°532**  -LIGM  -  - |
| Publications et production scientifique (publications, pré-publications, logiciels, brevets, articles en cours d’écriture, etc ) : | |
| Enseignements effectués (intitulé, date et nombre d’heures) : | |
| Formations suivies (intitulé, date et nombre d’heures) :  Nombre total d’heures de formations : …..sur 90 heures | |
| Calendrier prévisionnel de la soutenance (si inscription à partir de la 3ème année de thèse) : | |
| Poursuite de carrière envisagée : | |

|  |  |
| --- | --- |
| COMPOSITION DU COMITE : 2 membres minimum dont un HDR et un extérieur | |
| Membre Extérieur - HDR oui non  Second membre (interne ou externe) - HDR oui non | -  - |
| Progression du projet et appréciation générale | |
| Recommandations scientifiques pour l’année à venir | |
| Recommandations pour la préparation à la poursuite de carrière | |
| Avis du comité  ❑ FAVORABLE à la poursuite de la thèse ou à la réinscription dérogatoire  ❑ AVIS RÉSERVÉ  ❑ DEFAVORABLE à la poursuite de la thèse | |
| Argumentaire, si avis réservé ou défavorable à la poursuite de la thèse | |
| Date et signature des membres du comité de suivi de thèse | |

|  |
| --- |
| Avis et commentaires de la direction de thèse  ❑ FAVORABLE à la réinscription ❑ DEFAVORABLE à la réinscription  Date, signature |

|  |
| --- |
| Commentaires du doctorant ou de la doctorante  Date, signature |

Important :

Le ou la responsable de laboratoire remet au doctorant le formulaire CSI signé par les membres du CSI, la direction de thèse et le ou la responsable de laboratoire.

Puis, le doctorant dépose le formulaire CSI signé sur son compte Adum au moment de sa réinscription.

|  |  |
| --- | --- |
| Responsable de laboratoire  Date, signature | La direction de l’Éd Mstic et le chef d’établissement donnent leur avis sur Adum |

**Constitution du CSI :**

* Le conseil de l'école doctorale du 27 janvier 2023 a fixé conformément à l’arrêté la composition minimale du comité de suivi individuel de chaque doctorant à au moins deux membres, dont au moins une personne titulaire de la HDR et un membre extérieur à l’école doctorale MSTIC et aux établissements membres de la ComUE Paris-Est Sup.
* Le doctorant ou la doctorante doit être consulté(e) sur la composition de son comité de suivi individuel
* Le doctorant ou la doctorante saisit les membres de son CSI dans Adum au plus tard à la réinscription dans l’année suivante.

**Modalités des entretiens :**

* Les entretiens sont organisés sous la forme de trois étapes distinctes :

• présentation de l'avancement des travaux et discussions,

• entretien avec le doctorant ou la doctorante sans la direction de thèse,

• entretien avec la direction de thèse sans le doctorant ou la doctorante.

* Il est permis de choisir un membre extérieur unique pour suivre plusieurs doctorants de la même cohorte au sein d'une équipe de recherche. Les modalités de constitution et de fonctionnement des comités de suivi individuels sont présentées aux doctorants de première année lors de la journée de rentrée.

**Calendrier du CSI :**

* Réinscription en AN2 et AN3 : organisation des comités de suivi par le laboratoire courant avril-mai (en visio ou en présentiel)
* Le doctorant dépose son rapport CSI sur Adum au moment de la réinscription (juin-juillet)

\*Si inscription tardive en AN1 (à partir de janvier), réunion du CSI courant octobre

* Réinscription en AN4 et plus: Réunion du CSI avant octobre
* L'assistante en gestion administrative de l'école doctorale envoie courant janvier à chaque direction de laboratoire la liste des doctorants inscrits en lui demandant d’organiser les CSI selon le calendrier ci-dessus.